

1

LOUVRE

**DELIBERATION**

**du conseil d'administration  
de l'établissement public  
du musée du Louvre**

**Séance du 27 juin 2014**

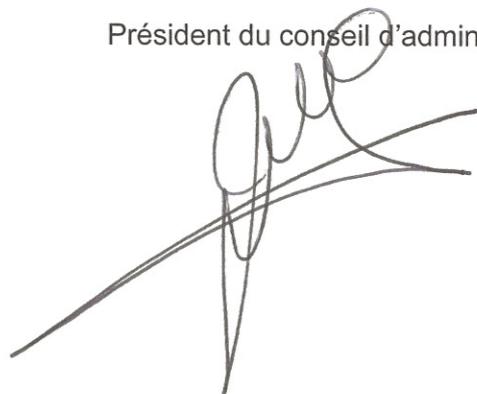
**Programmation culturelle 2015-2016**

Vu l'article 17-1 du décret n° 92-1338 du 22 décembre 1992 portant création de l'Etablissement public du musée du Louvre ;

**Article 1.** Le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Musée du Louvre approuve la programmation culturelle 2015-2016 conformément aux annexes jointes.

Jean-Luc Martinez

Président du conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JLM', is written over a horizontal line that extends across the page.

**DELIBERATION**

**du conseil d'administration  
de l'établissement public  
du musée du Louvre**

**Séance du 27 juin 2014**

**Rapport d'activité 2013**

Vu l'article 17-3 du décret portant création de l'Etablissement Public du musée du Louvre ;

**Article 1.** Le conseil d'administration approuve le rapport d'activité de l'établissement de l'année 2013.

Jean-Luc Martinez

Président du Conseil d'administration



**DELIBERATION**

**du conseil d'administration  
de l'établissement public  
du musée du Louvre**

**Séance du 27 juin 2014**

**Rapport annuel de performance pour 2013**

Le Conseil d'administration de l'Etablissement public du musée du Louvre approuve le rapport annuel de performance 2013.

Jean-Luc Martinez

Président du conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JLM', written over a horizontal line.

**DELIBERATION**

**du conseil d'administration  
de l'établissement public  
du musée du Louvre**

**Séance du 27 juin 2014**

**Construction du centre de réserves du Musée du Louvre  
dans la Région Nord Pas de Calais: approbation de la convention de mandat et  
de la convention de financement**

**Article 1 :** Le conseil d'administration approuve la convention de mandat pour la construction du centre de réserves du Musée du Louvre dans la Région Nord Pas de Calais, et en autorise la signature par le Président-directeur du musée du Louvre.

**Article 2 :** Le conseil d'administration approuve la convention de financement de la construction du centre de réserves du Musée du Louvre dans la Région Nord Pas de Calais, et en autorise la signature par le Président-directeur du musée du Louvre.

Jean-Luc Martinez

Président du conseil d'administration



**DELIBERATION**

**du conseil d'administration  
de l'établissement public  
du musée du Louvre**

**Séance du 27 juin 2014**

**Désignation des personnalités qualifiées pour siéger  
au conseil d'administration de  
l'établissement public de coopération culturelle du Louvre-Lens**

Vu l'article R1431-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 10-4 des statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Louvre-Lens ;

**Article 1.** Le conseil d'administration propose de désigner M.Jean-Yves Larroutou et Mme Claudia Ferrazzi en qualité de personnalités qualifiées au conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle du Louvre-Lens.

Jean-Luc Martinez

Président du conseil d'administration



**DELIBERATION**

**du conseil d'administration  
de l'établissement public  
du musée du Louvre**

**Séance du 27 juin 2014**

**Avenant à la convention-cadre relative aux dispenses d'assurance accordées  
par l'Etat au Louvre-Lens**

Le conseil d'administration approuve l'avenant à la convention-cadre relative aux dispenses d'assurance accordées par l'Etat au Louvre-Lens, et en autorise la signature par le président-directeur du musée du Louvre.

Jean-Luc Martinez

Président du conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'JL' followed by a long horizontal stroke and a vertical stroke extending downwards.

**DELIBERATION****du conseil d'administration  
de l'établissement public  
du musée du Louvre****Séance du 27 juin 2014*****Adoption de nouvelles règles de gestion des immobilisations***

Le conseil d'administration de l'établissement public du musée du Louvre approuve les règles suivantes en matière d'immobilisation et d'amortissement des biens acquis par l'établissement :

- Les projets d'investissement d'une valeur unitaire, dont le montant est déterminé et arrêté par le comité d'investissement, supérieure à 5 M€ HT font l'objet d'une répartition par composants. Les projets d'investissement d'une valeur unitaire, dont le montant est déterminé et arrêté par le comité d'investissement, inférieure ou égale à 5 M€ HT font l'objet d'une immobilisation unique (sans répartition par composants). Ces projets d'investissement peuvent aussi concerner les dépenses ultérieures effectuées sur les biens historiques et culturels immobiliers ;
- les dépenses ultérieures sur les œuvres d'art (biens historiques et culturels mobiliers) inventoriées par le Musée du Louvre d'un montant supérieur à 15 000 € HT (dépenses totales appréciées par œuvre d'art) sont comptabilisées en immobilisations en sus, et distinctement de l'œuvre d'art sur laquelle elles portent. La durée d'amortissement de ces dépenses ultérieures est fixée à 50 ans ;
- toutes les dépenses d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 1 000 € HT sont considérées comme des charges, y compris si la durée d'utilisation prévisible est supérieure à un an.

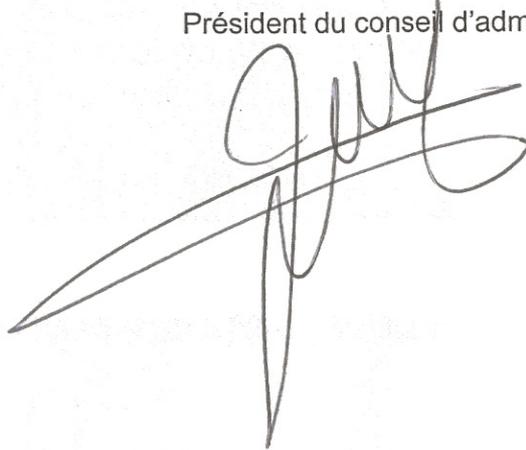
Le conseil d'administration approuve les tableaux joints suivants :

- Le tableau des durées d'amortissement pour les travaux sur bâtiments et sur terrains aménagés, affectés ou reçus en dotation, applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour les nouveaux projets d'investissement et à la date de mise en service pour les projets d'investissement figurant actuellement dans les en-cours ;
- le tableau des durées d'amortissement pour les dépenses ultérieures sur les œuvres d'art, applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour les dépenses ultérieures effectuées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;
- le tableau des durées d'amortissement par type de biens dont la valeur unitaire est supérieure à 1 000 € HT, applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour les biens

immobilisables acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ; pour les biens acquis antérieurement à cette date et en cours d'amortissement, les modalités antérieures d'amortissement continuent de s'appliquer jusqu'à l'amortissement intégral de ces biens.

Jean-Luc Martinez

Président du conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JLM', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Travaux sur bâtiments et sur terrains aménagés, affectés ou reçus en dotation

70 ANS	50 ANS	50 ANS	10 ANS	10 ANS	10 ANS	10 ANS	20 ANS	10 ANS	10 ANS	10 ANS	10 ANS	20 ANS
GENIE CIVIL (ouvrages enterrés ayant une fonction structurale)	TRAVAUX SUR BATIMENTS GROS OEUVRE + TERRASSEMENT + CLOS ET COUVERT + DECORS PALATIAUX	TRAVAUX SUR TERRAINS AMENAGES	ETANCHÉITÉ, FACADE, TOITURE	SECOND OEUVRE	AMENAGEMENT ET AGENCEMENT DES TERRAINS	INSTALLATIONS GENERALES TECHNIQUES PRIMAIRES (PRODUCTION)	INSTALLATIONS GENERALES TECHNIQUES SECONDAIRES OU TERMINAUX	INSTALLATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES	MOBILIER DES ESPACES MUSEOGRAPHIQUES			
Fondations profondes ou superficielles (pieux & micro pieux, bétons de sol (let groutin@), radiers...)	Démolitions	VAD	Etanchéité et reprise des défauts d'étanchéité (toiture, verrière et bassin)	Cloisonnements intérieurs	Stabilité	Domaine CVC: Centrales de traitement d'air	Chauffage Ventilation (dont Ventilconvecteurs)	Domaine sécurité incendie Détection incendie	Mobilier intégré Mobilier d'exposition ( mobilier multimédia, caisson pour fûtes, cloisons, étagères...)	Vitres		
Ouvrages en bétons enterrés (galeries techniques, locaux techniques, caniveaux profonds...)	Terrassement	Terrassement	Protection de l'étanchéité (toiture, façade)	Revêtements divers (sols, murs...)	Pelouse	Centrales de traitement d'air	Climatisation (dont microclimat)	Electricité CF de sécurité y compris éclairage de sécurité	Mobilier signalétique			
Ouvrages en maçonnerie enterrés (galerie essentiellement, réservoirs...)	Gros oeuvre	Revêtement voirie lourde	Peintures extérieures	Menuiseries intérieures	Voliges	Caniveaux CVCD	Electricité Courants Forts	Unités de gestion centralisées des issues de secours	Signalétique incendie			
	Caniveaux	Caniveaux	Travaux ABR clos et couvert	Miroiterie	Masifs	Armoires de traitement d'air	Plomberie	Interphonie de sécurité	Socle			
	Maçonnerie / pierre de taille Charpentes (bois et métalliques, tubes d'acier (salam)) Pavage Dallage Planchers	Fontaine		Faux plafonds Faux plancher Serrurerie Verrière	Partenaires	Echangeurs	Circulations verticales mécanisées	Sonorisation de sécurité Protection incendie Equipement secondaire de désenfumage	Protection physique Mise à distance Assises du public			
	Escaliers VRD (assainissement)	Escaliers Mur de clôture		Restaurations diverses hors grands décors palatiaux Parquets	Rampes Regard	Poste de livraison Haute Tension Poste de distribution	Domaine dispositifs de sûreté Equipements radio	Détection rapprochée des oeuvres Vidéosurveillance				
	Toitures (ardoise, zinc, plomb, cuivre, maille (salam)) Verrière	Mur de soutènement Garde corps		Soie extérieur Portes coupe-feu	Bancs Mobilier urbain	Transformateurs TGBT	Protection foudre Armoires électriques divisionnaires	Contrôle d'accès Intrusion Divers				
	Grilles & sousbassements Cheneaux Eaux pluviales Pavillons Sculptures sur façades et toitures	Grilles Eclairage public Espaces verts Reboisement		Lignes de vie Passerelles techniques Grille de sol Trappe Peinture signalétique	Arrosage automatique Ferronnerie Recyclage d'eau	Domaine de plomberie Bacs à graisse Sanitaires Réseau eau glacée Canalisation d'adduction d'eau	Cablage courant faible Recherche de personnes Détection de fuites Téléphonie					
	Acrotère et garde-corps Traitement des façades Ravalement	Revégétalisation Abatage Terre végétale										
	Menuiseries extérieures Isolation extérieure ou intérieure Déamiantage											
	Realisation / Restauration Immobilier de grands décors palatiaux (intérieurs peints, sculptés, pierre)											
Installations de chantier Etudes et honoraires	Installations de chantier études & honoraires	Installations de chantier études & honoraires	Installations de chantier, études & honoraires	Installations de chantier études & honoraires	Installations de chantier études & honoraires	Installations de chantier études & honoraires	Installations de chantier études & honoraires	Installations de chantier études & honoraires	études & honoraires			
						Organes manuels de barrage de réseau primaire Domaine protection incendie Protection incendie (colonnes sèches, RIA, sprinkler) Recyclage Extracteurs Chapelets coupe-feu Domaine des CVM: Ascenseurs Monte-charge Escaliers Organe mécanique en acier Organe électromécanique						

Durées d'amortissement par type de biens  
dont la valeur unitaire est supérieure à 1 000 €

Identification logistique des biens (dont la valeur unitaire > 1KE)		Durée d'amortissement (années)		Commentaires
Nature du bien	Libellé du bien	Etablissement public du musée du Louvre (EPMU) Proposition pour le CA du 28 /03 /2014	Etablissement public du musée du Louvre (EPMU) - Délibération du CA 2003	
Logiciels supports	Système d'exploitation, bureautique, utilitaires, gestion de bases de données, graphiques et architecture	4	3	
Logiciels : spécifiques gestion "métier"	Logiciels de gestion de collections, billetterie, comptabilité, finances, ressources humaines, GPC, BPM, Infocentres, gestion de stock...	10	3	
Amodiation (places de parking)	Amodiation	70	non applicable	catégorie inutilisée depuis 2005
Œuvres audiovisuelles, publications, coéditions, licences de marque	Droits d'exploitation, production	15	15	
Mise à disposition de logements sociaux	Mise à disposition de logements sociaux	20	10	
Matériel photographique, média (audio, vidéo)	Appareils photos, matériel photographique, audio et vidéo (projecteurs, caméra, lecteur DVD / lecteur enregistreur, décodeur, convertisseur, console, table de mixage, amplificateur/enceinte, etc.)	5	5	
	Accessoires photographiques et vidéo	5	5	
Matériel pour les ateliers muséographiques et la maintenance	Appareils spécialisés métiers / ateliers / fontaines : appareils de moulage des œuvres, conteneurs, aspirateurs, balances, compresseurs, machines à coudre, machine outils (bois, métal), etc.	10	7	
	Matériel de maintenance et levage : chargeurs, nacelles, chariots élévateurs, palan, transpalette...	10	7	
Outillage	Accessoires et petit outillage métiers / ateliers / fontaines (perceuses, ponçuses, établis, fraiseuse, scie électrique, étou, disque diamant, perforateur, etc.)	5	nr	
Matériel médical	Appareils et accessoires médicaux : défibrillateurs, ergo vision, audio-scan, ECG, spiromètres...	7	nr	
Matériel de sécurité et protection	Portiques de sécurité, coffres de sécurité, extincteurs...	10	nr	
	Équipement de protection individuelle, armoires à produits dangereux ...	7	7	
Matériel agricole et horticole	Petits engins agricoles (débroussaillieuses, coupes bordures, aspirateurs feuilles, giro-broyeurs, motobineuses, tondeuses, etc.) et accessoires engins agricoles (bennes, remorques, etc.)	5	nr	
	Véhicules de tourisme et utilitaires (3,5t)	5	5	
Matériel de bureau	Véhicules utilitaires (tracteurs, autres)	7	4	
	Photocopieurs, destructeurs, machines à relier, étiqueteuses...	5	7	
Matériel informatique et de téléphonie	Équipements réseaux, onduleurs, serveurs, baies, etc.	5	nr	
	Autocommutateurs	10		
	Ordinateurs (unités centrales)	5	3	
Matériel de restauration	Ordinateurs portables	5	7	
	Périphériques et accessoires informatiques (imprimantes, écrans, scanners...)	5		
Matériel de bureau	Équipements de stockage et de sauvegarde	7	7	
	Matériels pour applications informatiques spécifiques (contrôle d'accès, système pointage, DAB, etc.)	7	nr	
	Matériel de restauration	7	10	
	Bureaux, tables, armoires, fontaines à eau...	7		

Durées d'amortissement des dépenses ultérieures sur les oeuvres d'art d'un montant unitaire supérieur à 15K€

Identification logistique des biens (dont la valeur unitaire > 1K€)		Durée d'amortissement	Commentaires
Nature de l'opération	Libellé du bien	Etblissement public du musée du Louvre (EPML) Proposition pour le CA du 27/06/2014	
Dépenses ultérieures sur oeuvres d'art		50	
		oeuvres d'art (biens historiques et culturels mobiliers)	

**DELIBERATION**

**du conseil d'administration  
de l'établissement public  
du musée du Louvre**

**Séance du 27 juin 2014**

**Acceptation du legs de Mme MAGNE**

Vu l'article 17-7° du décret n° 92-1338 du 22 décembre 1992 modifié,

Le Conseil d'administration accepte le legs Magne et autorise le président-directeur du musée du Louvre à signer tous documents et actes nécessaires à la délivrance dudit legs.

Jean-Luc Martinez

Président du conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JLM', written over a horizontal line.

**DELIBERATION****du conseil d'administration  
de l'établissement public  
du musée du Louvre****Séance du 27 juin 2014****Extension de l'attribution des prestations sociales  
aux salariés employés sur emplois d'avenir**

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir, notamment son article 14-I ;

Vu le décret n° 92-1338 du 22 décembre 1992 portant création de l'Etablissement public du musée du Louvre ;

Vu le décret du 5 avril 2013 portant nomination du président de l'Etablissement public du musée du Louvre ;

Vu le décret n° 2012-1211 du 31 octobre 2012 tirant les conséquences des articles 7, 8 et 13 de la loi portant création des emplois d'avenir ;

Vu la Circulaire DGAFP-FP/4 no 1931 et DB-2B no 256 du 15 juin 1998 relative aux dispositions applicables aux agents des administrations centrales et des services déconcentrés de l'État en matière de prestations d'action sociale à réglementation commune ;

Vu la convention cadre emplois d'avenir signée entre l'Etat et le musée du Louvre ;

Vu la délibération n°9 du conseil d'administration du 29 mars 2013 ;

**Article 1 :** L'article 1 de la délibération n°9 du 29 mars 2013 susvisée est complété comme suit :

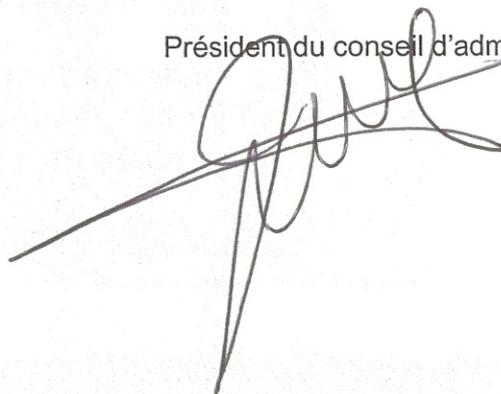
*« Il est décidé d'attribuer également aux agents recrutés sur emplois d'avenir, par parité avec les agents du Louvre, la prestation sociale suivante :*

*Prestation d'aide au déménagement »*

**Article 2 :** Les personnels recrutés sur emplois d'avenir peuvent également solliciter des secours. Les demandes seront examinées par la commission secours à l'instar des autres personnels du musée.

Jean-Luc Martinez

Président du conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JLM', written over the printed name and title. The signature is stylized and somewhat abstract, with a long horizontal stroke extending to the left.

**DELIBERATION**

**du conseil d'administration  
de l'établissement public  
du musée du Louvre**

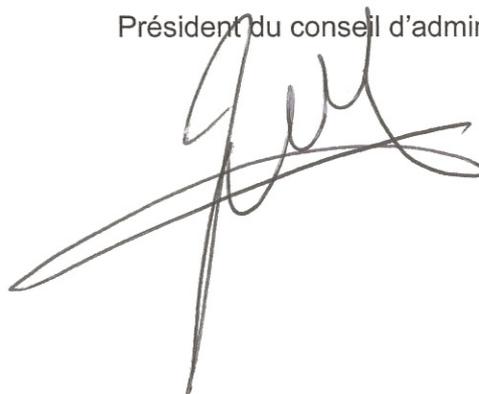
**Séance du 27 juin 2014**

**Demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse  
de M. Jean-Fernand Amar (déficits de l'année 2013)**

Le conseil d'administration de l'établissement public du musée du Louvre émet un avis favorable à la demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse formulée par Jean-Fernand Amar, Agent comptable du musée du Louvre, pour un montant finalisé des déficits de l'année 2013 s'élevant à 6 968,36 €.

Jean-Luc Martinez

Président du conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JL Martinez', written over a horizontal line.

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration**  
**de l'établissement public**  
**du musée du Louvre**

**Séance du 27 juin 2014**

**Demandes de remises gracieuses au profit d'agents**

Le conseil d'administration de l'établissement public du musée du Louvre émet un avis favorable à la demande de remise gracieuse au profit de deux agents en raison de difficultés financières importantes :

- Un agent pour un montant de 10 508,91€ ;
- Un agent pour un montant de 7 263,94€.

Jean-Luc Martinez

Président du conseil d'administration

